

Definition monnaie complémentaire:

Une monnaie complémentaire est une monnaie pouvant être utilisée en complément à la monnaie nationale, et visant à favoriser le développement économique d'un territoire, d'un secteur, ou d'activités spécifiques. Une monnaie complémentaire ne représente donc pas un substitut total à la monnaie officielle.

Des valeurs partagées:

La solidarité: levier de transformation sociale, développement du lien social, intégration des réseaux d'échanges égalitaires et équitables

La non spéculation: monnaie fondante, non accumulation des richesses, multiplication des échanges

La démocratie: gestion par un comité de pilotage élu par tous les membres du réseau

Plus d'informations:

ADESS Pays de Brest
49 rue Robespierre
29200 Brest

Tel: 02 98 03 83 93
Mel: contact@adesspaysdebrest.infini.fr
www.eco-sol-brest.net

L'Heol ARRIVE en 2011...!



C'est quoi ?
Une monnaie complémentaire
Pourquoi ?
Une économie **locale**
Des consommations **responsables**
Des acteurs **solidaires...**

Concours « billets Heol »

Proposez vos illustrations (dessins, photos, gravures...)

pour les 5 billets Heol (1, 2, 5, 10, 20)

CLOTURE du concours : 15 septembre 2011

Plus d'info : www.eco-sol-brest.net

Remise des propositions : contact@adesspaysdebrest.infini.fr

ADESS 49, rue Robespierre - Brest

réalisation: Hélène Barcou

Pourquoi utiliser l'Heol ?

Les particuliers:

Valoriser et développer une économie respectueuse des personnes et de l'environnement
Relocaliser l'économie et favoriser une économie réelle
Affecter la monnaie à un circuit local
Investir dans le réseau par une contribution à l'épargne solidaire

Les structures:

Fidéliser les clients d'un réseau d'acteurs solidaires et responsables
Faire reconnaître vos pratiques responsables et éthiques
Participer à l'économie locale et développer son territoire
Investir dans le réseau par une contribution à l'épargne solidaire

Caractéristiques de l'Heol:

Une monnaie pour des adhérents: Les utilisateurs de l'heol devront être adhérents au projet.

- Adhésion individuelle ou familiale pour les particuliers
- Adhésion pour les structures agréées par le comité de pilotage

Une monnaie papier: Les utilisateurs de la monnaie Heol disposeront de 5 billets différents: 1, 2, 5, 10, 20. L'Heol étant uniquement sous forme de billets dans un premier temps, l'appoint ou le rendu de monnaie se fera en euros.

Une monnaie convertible pour les structures: 1 heol = 1 euros

Vous pourrez changer des euros en heol pour pouvoir participer au réseau heol. Les structures pourront aussi convertir des heol en euros mais une taxe de 2% sera appliquée. Exemple: vous souhaitez convertir 100 heol, vous obtiendrez 98 euros.

Une monnaie fondante: Afin d'assurer le principe de non spéculation et de participer à un réseau solidaire, une fonte de 2 % sera appliquée chaque trimestre à la monnaie. Exemple: vous avez en votre possession un billet de 10 heol, au 31 mars 2012, vous devrez, pour pouvoir l'utiliser, coller une vignette dessus que vous aurez achetée 20 centimes d'euro.